

atteignait l'arc de Titus, puis la « meta sudans »; d'où, laissant à droite l'arc de Constantin et le Colisée, il disparaissait vers le Latran (1). »

La procession des grandes litanies, le jour de S. Marc, mérite aussi une mention spéciale. Le pape y prenait part, assisté du clergé de toutes les basiliques patriarcales. En partant de St-Jean-de-Latran, un sous-diacre régional prenait sur l'autel la croix stationnale, qu'il portait d'abord sur le bras, afin que les fidèles pussent la baiser, et qu'il levait hors de la basilique. La « schola », marchant derrière le pape, entonnait une antienne, que reprenaient successivement le clergé de Latran, celui de Ste-Marie-Majeure et celui de St-Pierre. Au Colisée commençait la « litania septiformis »: chaque invocation était répétée sept fois. A Ste-Marie-la-Neuve, où un siège était préparé pour le pape, on faisait une pause, jusqu'à la fin des litanies, et le pontife chantait une oraison. De Ste-Marie-la-Neuve à St-Marc, où on prenait un second moment de repos, la litanie devenait « quinqueformis »; elle était « triformis » de St-Marc au pont St-Ange, et, après un nouveau repos, simple jusqu'à la place de St-Pierre. On entra ensuite à St-Pierre, où le pape chantait la messe stationnale. A ces pauses marquées par le chanoine Benoît, Censius Camerarius en ajoute deux autres, à St-Clément et au lieu appelé Parion; et il note qu'à St-Marc la croix de St-Pierre prenait rang parmi les autres croix processionnelles, entre la croix de St-Laurent et celle de Ste-Marie-Majeure.

### § V. L'office divin (2).

L'usage de sanctifier la journée par la récitation de prières à des heures déterminées n'a pas été introduit par l'Église chrétienne. Les juifs la pratiquaient: en devenant chrétiens, ils n'avaient aucune raison d'y renoncer (3). Mais l'Église

1. Duchesne, *Le Forum chrétien*, p. 50 sq.

2. Cf. Batiffol, *Histoire du bréviaire romain*; — Duchesne, *op. cit.*, ch. XVI.

3. *Act.*, II, I, 15; X, 9, III, I.

transforma en institution publique ce qui n'était que dévotion privée, et régularisa la prière en en déterminant les éléments et l'ordre. Ce travail commença dès le IV<sup>e</sup> siècle; vers le VIII<sup>e</sup> il était à peu près achevé: l'*Ordo psallendi* du temps de Charlemagne ne diffère que légèrement, dans sa forme générale, du Bréviaire romain approuvé par S. Pie V, Urbain VIII et Clément VIII.

On peut y distinguer trois ordres de prières qui se sont juxtaposées et soudées de manière à former un seul tout. Les matines et les vêpres se rattachent évidemment à l'office de nuit que pendant les premiers siècles chantaient les chrétiens avant leurs réunions liturgiques: la « vigilia » s'est dédoublée, elle a donné l'heure du commencement et celle de la fin de la nuit. Les heures de Prime et de Complies sont des prières proprement monastiques: les moines jusqu'à une époque assez tardive les récitèrent au dortoir, matin et soir. Les autres petites Heures dérivent des prières privées que les chrétiens les plus fervents, les ascètes, précurseurs des moines, récitaient dans l'église trois fois par jour. Quand les monastères se répandirent, surtout quand ils vinrent à Rome s'établir près des basiliques et en assumer en partie les services réguliers (1), leur office se combina avec celui des clercs; et ceux-ci à leur tour durent accepter la forme de prière importée par les moines.

A l'origine, cet office se composait uniquement de psaumes, de répons et d'oraisons. Les psaumes étaient déjà en honneur dans la liturgie des catacombes, comme ils l'avaient été dans la synagogue. On les chanta d'abord d'une manière analogue à celle qui a été conservée pour nos Invitatoires, l'assemblée répétant une même formule après chacun des versets récités par un soliste. Puis on partagea les fidèles en deux chœurs alternant la psalmodie. Les lectures ou leçons, usitées pour les vigiles, ne s'introduisirent que plus tard, vers le VII<sup>e</sup> siècle, dans l'office canonique; nous les avons encore à Matines, et il en reste des traces dans les capitules et le-

1. Vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle, il y en avait trois auprès de St-Pierre du Vatican, ceux des Sts-Jean-et-Paul, de St-Étienne et de St-Martin.

çons brèves des autres Heures. Les hymnes sont de composition exclusivement chrétienne; plusieurs remontent aux IV<sup>e</sup>, V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, et se recommandent de noms comme ceux de S. Hilaire, S. Ambroise, Prudence, S. Paulin de Nole, Venance Fortunat, S. Grégoire le Grand. Mais si elles avaient dès lors place dans l'office monastique ou l'office d'églises particulières, il ne semble pas que l'Église romaine les ait admises longtemps avant le IX<sup>e</sup> siècle. Il est vrai que Walfrid Strabon parle des « hymni metrici » qui dans la plupart des églises sont chantés conformément à la coutume de Rome (1); mais Amalaire ne les mentionne pas dans son *De ecclesiasticis officiis*, où il a enregistré la plupart des usages romains. On peut voir à Ste-Marie-in-Cosmedin une inscription de la fin du IX<sup>e</sup> siècle indiquant un certain nombre de dons offerts à la basilique de St-Valentin: parmi ces objets il y a deux recueils d'hymnes, IMNARIA II (2).

Les fêtes des Saints étaient loin, à l'origine, de tenir dans l'office canonique la place qu'elles y occupent aujourd'hui. L'office d'un Saint s'ajoutait à celui du temps, dans les seules églises où on en célébrait la fête; puis les fêtes se généralisant, l'office correspondant se combina avec celui du temps au point de l'absorber presque entièrement.

Dès le moment où le chant des offices devint un peu compliqué, il fallut former des chantres capables de l'exécuter. Ce fut l'origine de la « Schola cantorum ». S. Grégoire le Grand, l'illustre réformateur du chant ecclésiastique, s'occupa beaucoup de cette école; son biographe nous a conservé le souvenir des leçons qu'il y donnait lui-même et des sanctions dont elles étaient appuyées (3). Plusieurs papes, ses successeurs, continuèrent son œuvre. Les *Ordines* du moyen-âge ne manquent pas de signaler l'intervention de la « schola » dans toutes les cérémonies papales. Dans les basiliques, elle avait une place spéciale, en avant de l'autel: cette enceinte,

1. *Liber de exordiis et incrementis quarundam in observationibus ecclesiasticis rerum*, c. XXV (P. L., t. CXIV, col. 953-955).

2. Cf. Marucchi, *Il cimitero e la basilica di S. Valentino*, p. 127; — Piamont, *Les hymnes du bréviaire romain*, p. IV sq.

3. Joan. diac., *Vit. S. Greg.*, II, 6 (P. L., t. LXXV, col. 90).

fermée ordinairement par des balustrades en marbre sculpté, comme on peut le voir encore à St-Clément, reçut elle-même le nom de « schola cantorum » (1).

### § VI. Les vêtements liturgiques ( ).

Les liturgistes du moyen-âge se sont exercés à découvrir un sens mystique à chacun des vêtements dont se servent les ministres du culte chrétien. Rien de plus légitime, pourvu que ces interprétations ne faussent pas l'histoire. On la fausserait assurément, si on en concluait que l'Église a proprement inventé ces vêtements et qu'elle les a dès l'origine imposés à ses ministres, précisément en vue de leur signification symbolique.

Il est certain que primitivement les clercs n'avaient pas de costume particulier: « Discernendi a plebe vel ceteris sumus doctrina, non veste; conversatione, non habitu; mentis puritate, non cultu, » écrivait le pape Célestin I<sup>er</sup> au V<sup>e</sup> siècle (3). Ils n'en avaient même pas pour les fonctions liturgiques, et celui qui est aujourd'hui prescrit dérive des vêtements civils (4). On le reconnaît avec évidence en rapprochant des monuments classiques les peintures, mosaïques, miniatures qui représentent des ministres sacrés. Les peintures de la basilique souterraine de St-Clément et celles de Ste-Marie-Antique sont à cet égard extrêmement importantes; les mosaïques de l'oratoire de St-Venance, dans le baptistère de Latran, le sont encore bien davantage, puisqu'elles sont plus anciennes de deux siècles et constituent le plus ancien monument de ce genre que nous possédions.

1. Cf. D. Pothier, *Les méthodes grégoriennes d'après la tradition*; — Duchesne, *op. cit.*, p. 335-336; — Clerval, *L'ancienne maîtrise de Notre-Dame de Chartres*, p. II sq.

2. Cf. Duchesne, *op. cit.*, c. XI; — Grisar, *Analecta rom.*, I, § XII; — Wilpert, *Un capitolo di storia del vestiario*, Roma, 1898-1909. Un ouvrage très important est celui de J. Braun, *Die liturgische Gewandung im Occident und Orient, ecc.*, Freiburg, 1907.

3. *Ep.* IV. 1 (P. L., t. L, col. 431).

4. « Vestes etiam sacerdotales per incrementa ad eum qui nunc habetur auctae sunt ornatum. Nam primis temporibus communi indumento vestiti missas agebant. » Walfrid Strabon, *Liber de exordiis et incrementis quarundam in observationibus ecclesiasticis rerum*, c. XXIV (P. L., t. CXIV, col. 952).

Sans entrer dans de trop longs détails, je dois dire au moins quelques mots des divers vêtements et de leur origine propre.

Le citoyen romain avait pour premier vêtement la « tunica », robe de couleur blanche, longue et à manches étroites, quelquefois serrée à la taille par une ceinture, souvent ornée de deux bandes de couleur foncée, « clavi », qui descendaient des épaules jusqu'aux pieds. Le « colobium », ou « dalmatica », n'en différait que par les manches, plus courtes et plus larges. On le passait sur la tunique. Sur ces deux pièces du vêtement ou sur la simple tunique on jetait un manteau, soit la « toga », qui était le vêtement distinctif des Romains, soit le « pallium » que portaient les philosophes et savants de tous pays. Vers le IV<sup>e</sup> siècle, ce manteau fut remplacé par la « paenula ». Le « pallium » avait à peu près la forme de nos chapes liturgiques, il s'agrafait sur l'épaule droite. La toge était une longue et large bande d'étoffe que l'on disposait autour du corps d'une manière assez compliquée en la faisant passer successivement sur les deux épaules et en lui faisant former sur la partie antérieure du corps des plis très élégants. La « paenula » ou planète, beaucoup plus simple, ne se composait que d'une pièce d'étoffe percée en son centre d'une ouverture pour passer la tête. La tunique et la planète sont devenues, presque sans modification, l'aube et la chasuble modernes. La dalmatique est restée à peu près ce qu'elle était. L'amict sert de complément à l'aube, couvrant le cou que celle-ci laissait découvert.

L'étole et le manipule ont une origine commune. Ils sont des transformations, non de parties du vêtement, mais des serviettes et mouchoirs que dans certaines cérémonies on portait soit sur l'épaule soit à la main ou sur le bras. Les « camilli », serviteurs qui assistaient les ministres des sacrifices païens, sont souvent représentés avec cet objet. Il n'est pas étonnant qu'on l'ait attribué comme un insigne aux diacres, qui étaient, eux aussi, les serviteurs des prêtres.

Jusqu'ici les auteurs sont à peu près d'accord, mais ils se divisent quand il s'agit de déterminer l'origine du « pallium » ecclésiastique. Suivant les uns, « cet insigne paraît remonter

à une concession impériale » (1); car nous voyons certains papes demander à l'empereur l'autorisation de le donner à d'autres évêques et l'empereur lui-même l'accorder quelquefois directement. Dès le principe, il fut la marque de l'autorité épiscopale dans son plein exercice. Il prit ensuite une signification symbolique: déposé pendant une nuit sur le tombeau de S. Pierre, il fut considéré comme une sorte de manteau de l'Apôtre, faisant participer celui qui en était revêtu à la juridiction pontificale: le nom plutôt que la chose aurait suggéré cette idée du « pallium » considéré comme un manteau. Telle est l'opinion de Mgr Duchesne, déjà soutenue par des auteurs plus anciens.

Suivant Mgr Wilpert, au contraire, le « pallium » a une origine exclusivement ecclésiastique; loin de dépendre du « pallium discolor » imposé par la loi de 382 aux « officiales » ou employés subalternes, il a précédé ce dernier pour lequel même il a servi de type. Regardé par les premiers chrétiens comme un vêtement d'honneur, et à cause de cela très souvent attribué aux saints et aux personnages bibliques dans les peintures des catacombes, le « pallium » ne fut pas supprimé quand l'adoption de la « paenula » en rendit cependant l'usage très incommode. On se contenta de le plier de manière à le réduire à une simple bande, comme on fit pour la « palla » que portaient les femmes. C'est donc par la « contabulatio » que se transforma le « pallium », comme se transformèrent aussi le « linteum » en « orarium » ou étole, et la « mappula » en manipule. C'est peut-être vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle que s'opéra cette transformation; les portraits d'évêques qui décorent la crypte de St-Corneille, au cimetière de Calixte, et qui datent de la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle, nous montrent le « pallium » déjà arrivé à peu près à sa forme actuelle. Quant aux demandes faites quelquefois par le pape à l'empereur avant de conférer le « pallium », elles doivent s'expliquer par des raisons spéciales que nous ne sommes pas en mesure de déterminer pour le moment; il est bien certain en

1. Duchesne, *op. cit.*, p. 370 sq.

effet qu'en d'autres cas le pape s'est absolument dispensé de solliciter l'autorisation impériale.

Les rapprochements intéressants que fait Mgr Wilpert entre divers monuments classiques et chrétiens rendent certainement son opinion très plausible. Il lui manque, pour s'imposer, de pouvoir présenter précisément des monuments de l'époque à laquelle se serait opérée la transformation, c'est-à-dire du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle.

Enfin un mot sur la mitre et la tiare. La mitre n'apparaît guère sur les monuments avant le XI<sup>e</sup> siècle; il est difficile de dire à quel genre de coiffure elle doit son origine. La tiare semble se rattacher au « camelaucum », coiffure basse et de forme ronde, que le P. Grisar (1) compare à celle des doges de Venise. Elle fut en usage dès le VII<sup>e</sup> siècle. Elle a subi, depuis, plusieurs modifications, dont la principale est la double couronne qui au XIV<sup>e</sup> siècle a été ajoutée à la couronne primitive, et qui complète la signification symbolique de cet insigne réservé au pape (2).

J'arrête ici l'exposé des notions générales qu'il était nécessaire de donner avant de commencer la description détaillée des basiliques. Il demanderait plus de développements; on pourra les trouver dans les ouvrages auxquels je renvoie. Tel qu'il est, il permettra de se rendre mieux compte des basiliques, de leur décoration et de leur mobilier liturgique.

1. *Op. cit.*, p. 546.

2. Cf Müntz, *La tiare pontificale du VIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1897; — Wüschel-Becchi, *Ursprung der päpstlichen Tiara (regnum) und der bischöflichen Mitra*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1899, fasc. 2.



LIVRE DEUXIÈME.

Description des principales églises.